



Simplifier la réglementation et son application sans déréglementer

Jean-Philippe LONGIN : vice-Président de l'AQUAP
François COLPART : Président de l'AQUAP
Dominique CLOISEAU : vice-Président de l'AQUAP

v2

La demande de simplification est un souci constant de notre époque : elle traduit le désarroi des acteurs économiques face à l'inflation du nombre des contraintes de tous ordres qui pèsent sur les activités, notamment industrielles.

La réflexion sur ce sujet mérite au préalable quelques rappels

L'élaboration des textes :

- Directives européennes « libre circulation des produits »
- Textes de traduction en droit national
- Textes d'application : décrets, arrêtés, circulaires
- Référentiels techniques : normes, règles professionnelles, etc.

Se fait dans la concertation des autorités et des professions concernées.

Ces dernières y trouvent toutes possibilités de Lobbying de nature à défendre les intérêts de chacun.

Cas des normes techniques :

- Les normes produits, les normes de mise en œuvre, les codes de construction traduisent par écrit les savoir-faire et les bonnes pratiques d'un corps de fabricants ou d'installateurs
- Les normes sont un indicateur de la bonne santé d'une profession

Cas des règles professionnelles :

- Les règles professionnelles notamment dans le domaine des équipements sous pression permettent à un secteur d'activité de mettre ses pratiques en accord avec les objectifs réglementaires
- Elles assurent une meilleure compétitivité du secteur concerné

Le corpus documentaire constitué de l'ensemble des textes précités peut paraître important et difficilement maîtrisable pour les acteurs économiques.

La notion de simplification peut-elle pour autant se réduire à la seule approche quantitative ?

Qu'entend t on par simplifier :

- moins de textes, moins de lignes : est ce une simplification ?
- plus de lignes mais plus facile à mettre en œuvre : n'est ce pas une simplification ?
- plus de lignes mais qui règlent un problème de fond : n'est ce pas une simplification ?

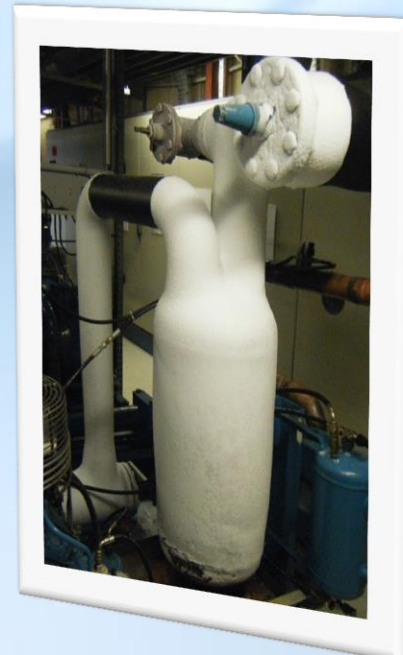
Un texte technique ayant vocation à être mis en œuvre par une profession doit avant tout avoir un caractère opérationnel :

- Il doit être rédigé avec le souci d'être directement applicable par les utilisateurs finaux,
- Il doit comporter des schémas de processus, des arbres de décision, des modèles de documents lorsque des certificats, attestations ou enregistrements sont prévus, etc.
- Les processus de qualification des personnels doivent être décrits lorsque des savoir-faire particuliers sont requis, ...

Quelques exemples de documents professionnels :

- Les cahiers techniques professionnels du froid : les équipements ne sont pas ouverts lors des inspections et des requalifications périodiques
- Le CTP des autoclaves de l'aéronautique : les requalifications s'effectuent sans introduction d'eau

- *Exemple 1 : les installations frigorifiques*
- *les Cahiers Techniques Professionnels pris dans leur ensemble présentent une complexité apparente.*
- *Chaque CTP ramené à son propre domaine d'application présente des facilités propres à un type de matériel et à une profession.*
- *Dans le cas des installations frigorifiques les professions concernées ont travaillé de manière à refondre les trois CTP en un document unique en se basant sur le retour d'expérience.*



Exemple 2 : cahier technique professionnel de l'aéronautique

- A permis la requalification des gros autoclaves de polymérisation sans y introduire d'eau réduisant ainsi fortement les temps d'immobilisation
- a permis d'éviter un goulot d'étranglement dans la production aéronautique



Quelques enseignements :

- Les exploitants faisant usage d'un CTP voient leur production moins impactée par l'application des dispositions réglementaires
- Les inspecteurs des organismes doivent néanmoins assimiler les différents CTP
- A l'avenir prendre le temps de la réflexion avant de multiplier les textes (exemple des CTP froid)

Les nouveaux textes réglementaires
introduisent ils une simplification ?

La codification des textes relatifs aux
équipements sous pression permettra-t-
elle d'atteindre cet objectif .

La parole est au ministère...

FIN

